

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 4 mars 2024 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 19 février 2024 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisailon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Pierrette Lajoie

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2024-02-061

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 février 2024, avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

4.14 Demande de consentement à des requêtes présentées par la compagnie Bob Magnale, Artisans Brasseurs.

REPORTER:

L'item 4.12 est retiré.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024.

4 - CORRESPONDANCE

4.1 - Demandes de la chargée de projet, madame Mélanie Racicot, pour l'année Serge Lemoyne.

4.2 - Dépôt d'une résolution de la Municipalité de Yamaska.

- 4.3 - Dépôt d'une résolution de la Municipalité La Présentation.
- 4.4 - Demande de madame Nicole Vallée, professeur de danse country.
- 4.5 - Dépôt d'une résolution de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.
- 4.6 - Demande d'accès à du stationnement par le "Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale".
- 4.7 - Demande de prêt d'une salle par la Corporation de Développement de la Rivière Noire (CDRN).
- 4.8 - Demande de L'APEH Richelieu-Val-Maska.
- 4.9 - Demande de l'école St-André.
- 4.10 - Demande de prêt de matériel de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton.
- 4.11 - Demande d'appui de la Ville de Rivière-Rouge.
- 4.12 - L'item 4.12 est retiré.
- 4.13 - Demande de madame France Leclerc.
- 4.14 - Demande de consentement à des requêtes présentées par la compagnie Bob Magnale, Artisans Brasseurs.

5 - CONSEIL

- 5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
- 5.2 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.6 - Réfection de la bibliothèque.
- 5.3 - Résolution pour autoriser monsieur Dominic Borduas à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.
- 5.4 - Résolution pour autoriser le directeur général à déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
- 5.5 - Résolution pour autoriser à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour la réfection du toit de la gare.

6 - RAPPORTS MENSUELS

- 6.1 - Dépôt du rapport du service incendie.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

- 9.1 - Résolution désignant les représentants et déterminant leurs pouvoirs - Signataires avec la Caisse Desjardins d'Acton Vale.

10 - GREFFE MUNICIPAL

- 10.1 - Adoption du règlement 004-2024 établissant la tarification pour le camp de jour et de la piscine municipale.
- 10.2 - Avis de motion et présentation du règlement 005-2024 modifiant le règlement de zonage 069-2003.
- 10.3 - Avis de motion et présentation du règlement 006-2024 - Règlement concernant la gestion contractuelle.

10.4 - Avis de motion et présentation du règlement 007-2024 - Règlement concernant la prévention des incendies et la gestion des risques.

10.5 - Résolution pour désigner un nouveau substitut de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

11 - RESSOURCES HUMAINES

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

14.1 - Adjudication du contrat pour la fourniture et l'installation de bordures moulées en place.

14.2 - Adjudication du contrat pour la fourniture de matériaux granulaires.

14.3 - Adjudication du contrat pour l'exécution des travaux de pavage, exercice 2024.

14.4 - Adjudication du contrat pour le fauchage des levées de fossés pour l'exercice 2024.

14.5 - Adjudication du contrat pour le marquage de la chaussée - Recopiage des lignes de rue déjà existantes - Exercice 2024.

14.6 - Adjudication du contrat pour le marquage de la chaussée - Camion traceur - Exercice 2024.

15 - LOISIRS

15.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Équiparc.

15.2 - Résolution pour autoriser l'augmentation du coût d'inscription proposée par l'Association du soccer mineur de la région d'Acton.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

16.1 - Résolution pour accepter le renouvellement des services d'analyses environnementales pour 2024 avec Eurofins Environex.

17 - INCENDIE

17.1 - Résolution pour autoriser la signature d'une entente intermunicipale d'entraide entre la Ville d'Acton Vale et la Ville de Saint-Hyacinthe et désigner les signataires.

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage No: 069-2003 (rue Jetté).

18.2 - Résolution relative à des demandes de dérogations mineures au règlement de zonage No: 069-2003 (MAXI).

18.3 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage No: 069-2003 (rue de la Mine).

19 - VARIA

19.1 - Vote de félicitations.

19.2 - Vote de remerciement.

19.3 - Vote de remerciement.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-02-062

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 février 2024 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2024-02-063

4.1 - Demandes de la chargée de projet, madame Mélanie Racicot, pour l'année Serge Lemoyne

Attendu que madame Mélanie Racicot dépose une demande dans le cadre des festivités organisées pour *l'année Lemoyne* pour la tenue de l'événement "Party d'étoiles" le vendredi 8 mars 2024, en hommage à une soirée du même nom, mise sur pied par Serge Lemoyne en 1973;

Attendu que pour cette soirée, madame Racicot demande à la Ville le prêt du Carrefour des Générations, de 16h à 23h, dix (10) tables et une quarantaine de chaises ainsi qu'avoir accès à la portion cuisine pour l'entreposage de denrées alimentaires, et noter que l'activité débutera à 19h et terminera à 22h, ;

Attendu que madame Racicot demande le prêt du Carrefour des Générations pour une durée de 7h pour la tenue de l'événement "Party d'étoiles" et toutes les activités;

Attendu que madame Racicot dépose une demande pour la tenue de l'activité de médiation en lien avec la période "*Cosmos*" de Serge Lemoyne, le prêt du Carrefour des Générations le 27 avril 2024 de 12h à 17h, dont l'activité se déroulera de 13h à 16h, six (6) tables et une vingtaine de chaises et accès à la cuisine pour le lavage du matériel;

Attendu que pour mettre un point à cette année de festivités artistiques, madame Racicot demande à la Ville que la rue Boulay soit fermée à la circulation entre le coin de la Place Serge Lemoyne à la lumière (jonction de la Route 116), le samedi 22 juin 2024 de 12h à 16h. Les activités se dérouleront de 13h à 15h30;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte les demandes de madame Racicot dans le cadre des festivités organisées pour *l'année Lemoyne*;

Qu'étant donné que le Carrefour des Générations est déjà occupé le 27 avril prochain, l'activité sera dirigée à la salle Marie-Paule Labrecque;

D'autoriser une dépense d'un montant de 425.40 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à la MRC d'Acton, à titre de commandite, qui sera remboursé suite au paiement de la location des salles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 - Dépôt d'une résolution de la Municipalité de Yamaska

Dépôt d'une résolution de la Municipalité de Yamaska relative au Programme RECIM - Commentaires d'amélioration.

Le conseil en prend acte.

4.3 - Dépôt d'une résolution de la Municipalité La Présentation

Dépôt d'une résolution d'appui de la Municipalité La Présentation en appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges - Suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers.

Le conseil en prend acte.

2024-02-064

4.4 - Demande de madame Nicole Vallée, professeur de danse country

Attendu que madame Nicole Vallée, professeur de danse country à Acton Vale a loué l'aréna le samedi 25 mai 2024 pour une super soirée country avec deux autres écoles de danse;

Attendu que madame Vallée demande à la Ville d'Acton Vale l'autorisation d'utiliser le stationnement afin que les gens puissent venir à cette soirée en véhicule récréatif et de pouvoir y passer la nuit;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale n'autorise pas l'utilisation du stationnement à titre de camping et dirige les gens vers le stationnement municipal 24h près de la gare.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.5 - Dépôt d'une résolution de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

Dépôt d'une résolution d'appui de la Municipalité Sainte-Hélène-de-Bagot en appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges - Suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers.

Le conseil en prend acte.

2024-02-065

4.6 - Demande d'accès à du stationnement par le "Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale"

... La conseillère Annie Gagnon et le conseiller Yves Arcouette quittent leur siège.

Attendu que le Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale tient cette année la présentation de son édition, du jeudi 15 août au samedi 17 août 2024;

Attendu que le Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale demande encore cette année l'autorisation d'occuper les mêmes sites que l'an passé soient le terrain près de la résidence Bonemine ainsi que l'aire de stationnement de la ruelle Rosconi;

Attendu que, suite aux recommandations de l'an dernier du Service incendie, une demande d'autorisation est déposée pour la fermeture de la rue Dunken, entre Daigneault et Boulay;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale à offrir à leurs spectateurs, l'utilisation du terrain près de la résidence Bonemine ainsi que l'aire de stationnement de la ruelle Rosconi;

D'autoriser la fermeture de la rue Dunken, entre Daigneault et Boulay;

Que les organisateurs du Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale s'assurent qu'une personne soit attirée au stationnement des véhicules récréatifs et ce, pour les deux endroits désignés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... La conseillère Annie Gagnon et le conseiller Yves Arcouette reprennent leur siège.

2024-02-066

4.7 - Demande de prêt d'une salle par la Corporation de Développement de la Rivière Noire (CDRN)

Attendu que la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) est un organisme sans but lucratif et que cette dernière représente toutes les municipalités de la MRC d'Acton;

Attendu que la CDRN tient son assemblée générale annuelle en avril et que cette dernière change de municipalité d'une année à l'autre, afin de rejoindre une population différente et de mieux faire connaître leurs projets;

Attendu qu'une demande est soumise pour le prêt d'une salle pouvant accueillir environ 30 personnes et disposant de possibilités technologiques pour une présentation PowerPoint, pour la tenue d'une assemblée générale annuelle qui aura lieu le mardi 16 avril 2024 de 18h30 à 22h00;

Attendu qu'une demande est également soumise afin que le CDRN puissent avoir accès à la salle en après-midi pour pouvoir installer leurs kiosques d'informations;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville autorise le prêt d'une salle, à la Corporation de développement de la Rivière Noire (CDRN) selon le règlement de tarification en vigueur :

LOCATION DES SALLES, UTILISATION DES JEUX ET LOCATION DE CHAISES ET TABLES

La Ville d'Acton Vale s'engage à fournir gratuitement la salle #3 du Centre sportif aux organismes à but non lucratif (OSBL) pour la tenue de réunions (moins de 3 heures) et cela, uniquement selon la disponibilité du local entre le 03 janvier et le 22 décembre de chaque année, excluant les jours fériés. L'organisme demandeur devra démontrer son incorporation selon la Partie 3 de la Loi sur les compagnies du Québec et avoir son siège social sur le territoire de la Ville d'Acton Vale.

D'autoriser une dépense d'un montant de 60 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à la Corporation de développement de la Rivière Noire (CDRN), à titre de commandite, qui sera remboursé suite au paiement de la location de la salle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-02-067

4.8 - Demande de L'APEH Richelieu-Val-Maska

Attendu que l'Association des parents d'enfants handicapés Richelieu-Val-Maska invite la Ville d'Acton Vale à participer à l'amélioration de la qualité de vie des familles ayant des enfants avec des besoins particuliers en apportant une contribution monétaire ;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 200 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à l'APEH Richelieu-Val-Maska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-02-068

4.9 - Demande de l'école St-André

Attendu que l'école St-André organise un carnaval, le jeudi 22 février 2024 de 8h à 15h et afin d'assurer le bon fonctionnement, demande à la Ville d'Acton Vale la fermeture d'une partie de la rue du Collège, de l'arrêt du coin de la rue Bélair jusqu'au coin du Collège/Deslandes et avoir les barrières appartenant à la Ville;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la fermeture d'une partie de la rue du Collège, de l'arrêt de la rue Bélair jusqu'au coin du Collège/Deslandes, pour la tenue de leur carnaval, le jeudi 22 février 2024 de 8h à 15h, ainsi que le prêt de barrières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-02-069

4.10 - Demande de prêt de matériel de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton.

Attendu que la Fondation Santé Daigneault-Gauthier organise, le 9 juin 2024, pour une 15^e année, une randonnée cycliste à travers les municipalités de la MRC d'Acton afin d'amasser de fonds;
Attendu qu'afin de simplifier les démarches, le comité du Défi cycliste Desjardins, qui organise l'événement au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton, ainsi que le conseil d'administration de ladite Fondation sollicite un don de 250 \$ en support à cette activité;

Attendu que le comité souhaite obtenir un droit de passage sur les routes de la municipalité, soit la Route 116 Est, le 4^e Rang, les rues Chenail, Pelchat, Landry, St-André et Daigneault;

Attendu que le comité demande le prêt de matériel tel que:

1. 15 tables
2. 15 chaises
3. Signaleurs manuels oranges (drapeau, le plus possible)
4. Trousse premiers soins
5. Planche dorsale
6. Dossards sécurité (le plus possible)
7. 4 pick-up avec flash
8. 4 gros cônes orange
9. Accès chalet principal + toilette à partir de 7 h
10. Eau et robinet accessibles
11. Préau exclusif au défi
12. 3 arrêts manuels (style brigadier)
13. Frigo pour lait chocolat
14. 12 clôtures métalliques
15. Poubelles et poubelles pour récupération
16. 2 stops autoportants pour rue Pelchat
17. Système de son;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 250 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton à titre de commandite;

Que la Ville d'Acton Vale autorise que le trajet du défi cycliste de la Fondation Daigneault-Gauthier passe sur son territoire;

D'accepter le prêt d'équipements demandés disponibles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.11 - Demande d'appui de la Ville de Rivière-Rouge

La Ville de Rivière-Rouge, accompagnée d'autres parties demanderesses, a déposé une demande introductive d'instance en injonction provisoire, interlocutoire et permanente, demande pour l'émission d'ordonnances de sauvegarde, pourvoi en contrôle judiciaire et demande en nullité à l'égard de la décision du CISSSL de fermer

l'urgence de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h. Un tel débat soulève des enjeux vécus ou qui sont susceptibles d'être vécus par plusieurs autres municipalités du Québec, le conseil municipal de la Ville de Rivière-Rouge sollicite votre appui concernant les démarches judiciaires entreprises, mais aussi une contribution financière pour la supporter.

Le conseil en prend acte.

4.12 - L'item 4.12 est retiré.

2024-02-070

4.13 - Demande de madame France Leclerc

Attendu que madame France Leclerc demande à la Ville de faire un trottoir à l'arrière du centre d'achats sur la rue Brousseau;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale n'entend pas effectuer cesdits travaux pour l'instant, mais que la demande sera prise en compte lors de la réalisation des travaux d'infrastructure du boulevard Méthot.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-02-071

4.14 - Demande de consentement à des requêtes présentées par la compagnie Bob Magnale, Artisans Brasseurs

Attendu que la compagnie Bob Magnale artisans brasseurs, soumet une demande d'autorisation pour la tenue d'événements ponctuels;

Attendu que la compagnie demande de prolonger les heures d'ouverture en fonction des événements autorisés et d'offrir des repas chauds ;

Attendu que la compagnie dépose sa liste d'événements pour l'année 2024, soit:

- **Vasaloppet**
dimanche 3 mars de 12 h à 18 h;
- **Série éliminatoire LNH**
Un match par semaine soit le jeudi, vendredi ou samedi, si le Canadien est en série. Fermeture du salon de dégustation à la fin du match;
- **Semaine des microbrasseries du Québec**
Du 18 au 28 avril, le 20 avril, journée spéciale à la brasserie avec visite, dégustations et food truck;
- **Cinco de Mayo**
4 et 5 mai, festivité "mexicaine" traiteur sur place pour nourriture mexicaine;
- **Ouverture de la Terrasse**
samedi 18 mai, lancement bière, traiteur ou foodtruck sur place, à déterminer selon la disponibilité;
- **Match ultime de la coupe Stanley**
Seulement si ledit match tombe un jeudi, vendredi ou samedi, fermeture du salon de dégustation à la fin du match;
- **Saint-Jean-Baptiste**
dimanche 23 juin, fermeture du salon de dégustation à 23 h.
lundi le 24 juin, ouverture de 12 h à 18 h;
- **Lancement des vacances de la Construction**
vendredi 19 juillet, fermeture du salon de dégustation à 23 h;

- **Journée nationale de la Paresse**
samedi 10 août, fermeture du salon de dégustation à 23 h, service de traiteur sur place, lancement de bières d'exceptions;
- **Anniversaire de la brasserie**
11, 12 et 13 octobre, fermeture du salon de dégustation à 23 h. Foodtruck sur place. Lancement de bière anniversaire;
- **Marché de Noël**
30 novembre et 1er décembre, artisans locaux sur place pour vendre leurs produits. Heures d'ouverture standard;

Attendu que la résolution 2023-06-254 spécifiait que pour la tenue d'événements spéciaux, pour lesquels une modification des heures d'ouverture permise est prévue, devrait être autorisée au préalable par le conseil municipal;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser le menu tel que déposé en vertu du règlement sur les usages conditionnels numéro 023-2021, définit un salon de dégustation de la façon suivante : Un lieu où l'on sert des produits alimentaires, avec ou sans alcool, incluant ou non une terrasse saisonnière et pouvant occasionnellement présenter des spectacles. Le salon de dégustation ne doit exister que pour mettre en valeur les produits alimentaires fabriqués et transformés sur place;

D'autoriser les événements suivants:

- **Vasaloppet**, Dimanche 3 mars de 12 h à 18 h;
- **Semaine des microbrasseries du Québec**, le 20 avril, journée spéciale à la brasserie avec visite, dégustations et food truck;
- **Ouverture de la Terrasse**, samedi 18 mai, lancement bière, traiteur ou food truck sur place;
- **Match ultime de la coupe Stanley**, pas plus de 3 jours;
- **Saint-Jean-Baptiste**, dimanche 23 juin, fermeture du salon de dégustation à 23 h. lundi le 24 juin, ouverture de 12 h à 18 h;
- **Lancement des vacances de la Construction**, vendredi 19 juillet, fermeture du salon de dégustation à 23 h;
- **Anniversaire de la brasserie**, les 11, 12 et 13 octobre, fermeture du salon de dégustation à 23 h. Food truck sur place.

Qu'elle doit s'assurer de détenir tous les permis requis et conformes de toutes les instances, autres que la Ville.

La conseillère Annie Gagnon demande à faire inscrire sa dissidence à la présente.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses

Aucune dépense

2024-02-072

5.2 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.6 - Réfection de la bibliothèque

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.6, relatif aux travaux de réfection de la bibliothèque;

Attendu la recommandation de madame Hélène Beaudry, architecte, de la firme Beaudry Palato;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 145 847.30 \$ plus taxes, à 2BR Construction Inc. à titre de paiement du décompte progressif no.6;

De financer cette dépense comme suit par le fonds canadien de revitalisation des communautés;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.6 – Travaux de réfection de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-02-073

5.3 - Résolution pour autoriser monsieur Dominic Borduas à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Attendu que le Show de la rentrée Desjardins d'Acton Vale aura lieu les 15-16 et 17 août 2024 au parc Donald Martin;

Attendu que les organisateurs prévoient la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser monsieur Dominic Borduas à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue du Show de la rentrée Desjardins d'Acton Vale aura lieu les 15-16 et 17 août 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-02-074

5.4 - Résolution pour autoriser le directeur général à déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Attendu que le directeur général entend déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipales (PRACIM) - Volet 1;

Attendu que le projet de la Ville d'Acton Vale est le remplacement du groupe électrogène et de la fenestration de l'hôtel de ville d'Acton Vale;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le directeur général à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipale (PRACIM) - Volet 1 et à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution ;

Que la Ville d'Acton Vale a pris connaissance du guide du PRACIM et elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

Que la Ville d'Acton Vale confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-02-075

5.5 - Résolution pour autoriser à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour la réfection du toit de la gare

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser le directeur général à demander des soumissions, par voie d'appel d'offres, pour la réfection du toit de la gare.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

- 7.1 Greffe municipal et Cour municipale
- 7.2 Services culturels et sportifs
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10 Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

2024-02-076

9 - TRÉSORERIE

9.1 - Résolution désignant les représentants et déterminant leurs pouvoirs - Signataires avec la Caisse Desjardins d'Acton Vale.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le maire ou en son absence le maire suppléant ou en son absence le substitut au maire suppléant, la trésorière ou en son absence la trésorière adjointe ou en leur absence le directeur général soient les représentants de la Ville d'Acton Vale à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse;

Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment, les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité:

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- Signer tout document ou convention utiles pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

De désigner les signataires suivants (un fonctionnaire et le maire) pour les chèques, effet bancaire et AccèsD, sous la signature de DEUX (2) d'entre eux, étant entendu que la signature du maire ou en son absence le maire suppléant ou en son absence le substitut au maire suppléant (voir copie du procès-verbal joint à la présente) doit toujours paraître pour les folios numéros 20812, 21425, 21669 et 21610:

TITRE	NOM
Maire	Éric Charbonneau
Conseiller district no. 1	Yves Arcouette
Conseillère district no. 2	Johanne Joannette
Conseiller district no. 3	Raymond Bisailon
Conseillère district no. 4	Annie Gagnon
Conseiller district no. 5	Bruno Lavallée
Conseillère district no. 6	Pierrette Lajoie
Trésorière	Maryse Hamel

Trésorière adjointe	Renée Lajoie
Directrice générale	Nathalie Ouellette - à retirer le 1er mars 2024
Directeur général	Stéphane Chagnon - à compter du 1er mars 2024

De nommer les administrateurs principaux pour AccèsD affaires :

- Maryse Hamel, trésorière
- Renée Lajoie, trésorière adjointe
- Nathalie Ouellet, directrice générale - à retirer le 1er mars 2024
- Stéphane Chagnon, directeur général - à compter du 1er mars 2024

De nommer les personnes suivantes pour obtenir des informations chez Visa :

- Maryse Hamel, trésorière
- Renée Lajoie, trésorière adjointe
- Nathalie Ouellet, directrice générale - à retirer le 1er mars 2024
- Stéphane Chagnon, directeur général - à compter du 1er mars 2024

De nommer les personnes suivantes pour la carte Visa :

- Maryse Hamel, trésorière
- Renée Lajoie, trésorière adjointe
- Nathalie Ouellet, directrice générale - à retirer le 1er mars 2024
- Stéphane Chagnon, directeur général - à compter du 1er mars 2024

D'autoriser une demande d'une carte de crédit ayant comme nom de détenteur monsieur Stéphane Chagnon, directeur général, auprès de Visa Desjardins pour une limite maximale de 4 000 \$ et de retirer madame Nathalie Ouellet, directrice générale à compter du 1er mars 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10 - GREFFE MUNICIPAL

2024-02-077

10.1 - Adoption du règlement 004-2024 établissant la tarification pour le camp de jour et de la piscine municipale

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 février 2024, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg.004-2024 « Règlement numéro 004-2024 établissant la tarification pour le camp de jour et de la piscine municipale. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.2 - Avis de motion et présentation du règlement 005-2024 modifiant le règlement de zonage 069-2003.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Pierrette Lajoie qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 005-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale, afin de retirer l'obligation qu'une enseigne en vitrine n'excède pas 25% de la superficie totale de la vitrine ;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Pierrette Lajoie le projet de règlement intitulé : « Règlement 005-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale », qui sera adopté à une séance subséquente.

10.3 - Avis de motion et présentation du règlement 006-2024 - Règlement concernant la gestion contractuelle

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Annie Gagnon qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 006-2024 concernant la gestion contractuelle;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Annie Gagnon le projet de règlement intitulé : « Règlement 006-2024 concernant la gestion contractuelle », qui sera adopté à une séance subséquente.

10.4 - Avis de motion et présentation du règlement 007-2024 - Règlement concernant la prévention des incendies et la gestion des risques.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Annie Gagnon qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 007-2024 de prévention incendie;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Annie Gagnon le projet de règlement intitulé : « Règlement 007-2024 concernant la prévention des incendies et la gestion des risques », qui sera adopté à une séance subséquente.

2024-02-078

10.5 - Résolution pour désigner un nouveau substitut de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

Attendu qu'à la séance du 1er août 2022, résolution 2022-08-302, le maire désignait la personne identifiée comme premier substitut de la responsable désignée au sens de l'article 8 de la Loi, madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale;

Attendu le départ au retrait de madame Ouellet le 29 février 2024, il y aurait lieu de nommer un nouveau premier substitut;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

« Je, Éric Charbonneau, maire, dûment autorisé aux fins des présentes à agir au nom de la Ville d'Acton Vale, étant la plus haute autorité au sein de la municipalité, dont l'adresse est le 1025, rue Boulay, Acton Vale (Québec) J0H 1A0, par la présente, désigne la personne ci-après identifiée comme premier substitut de la responsable désignée au sens de l'article 8 de la Loi.

Premier substitut : monsieur Stéphane Chagnon, directeur général, Ville d'Acton Vale, 1025, rue Boulay, Acton Vale (Québec) J0H 1A0, téléphone : 450-546-2703, poste 104, télécopieur : 450-546-4865, courriel : stephane.chagnon@ville.actonvale.qc.ca;

Cette désignation entre en vigueur le 01 mars 2024. »

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Commission d'accès à l'information.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11 - RESSOURCES HUMAINES

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

2024-02-079

14.1 - Adjudication du contrat pour la fourniture et l'installation de bordures moulées en place

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 13 février 2024 à 11 h à l'Hôtel de Ville, quant à la fourniture et l'installation de bordures moulées en place;

Attendu que la Ville a reçu CINQ (5) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 48 804 \$, plus taxes pour la fourniture et l'installation de bordures moulées en place;

De financer cette dépense comme suit :

- 23 904.00 \$ financé par le fonds carrières et sablières;
- 24 900.00 \$ financé par les surplus affectés;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit **Jean Leclerc Excavation Inc.** au coût de 48 804 \$ plus taxes, le tout selon la soumission datée du 13 février 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-02-080

14.2 - Adjudication du contrat pour la fourniture de matériaux granulaires

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 13 février 2023 à 10 h à l'Hôtel de Ville quant à la fourniture de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2024 au 1er mars 2025;

Attendu que la Ville a reçu UNE (1) soumission;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 711 083.06 \$ plus taxes pour l'achat de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2024 au 1er mars 2025;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit **Carrière d'Acton Vale Ltée** pour les matériaux suivants, au coût subséquent, sans les taxes applicables :

Description	Coût à la tonne métrique ou au mètre cube (sans les taxes)	Transport	Total à la tonne métrique ou au mètre cube (sans les taxes)	Prix total
Pierre concassée 0-5 mm	18.30	3.202	21.502	9 245.86 \$
Pierre concassée 0-10 mm	16.35	3.202	19.542	7 523.67 \$
Pierre concassée 0-20 mm MG 20 b	15.10	3.202	18.302	301 983.00 \$
Pierre concassée 0-56 mm MG 56 b	15.10	3.202	18.302	234 265.60 \$
Pierre concassée 5 mm	17.40	3.202	20.602	1 648.16 \$
Pierre concassée 20 mm	17.80	3.202	21.002	4 620.44 \$
Pierre concassée 50-110 mm	15.90	3.202	19.102	16 809.76 \$
Pierre	17.05	3.202	20.252	5 468.04 \$

concassée 100-180 mm				
Pierre concassée MG-20	17.80	3.202	21.002	4 200.40 \$
Pierre concassée MG-56	16.60	3.202	19.802	11 188.13 \$
Béton préparé 30 MPa 14 mm	183.00	n/a	183.00	40 260.00 \$
Béton préparé 32 Mpa 14 mm	185.00	n/a	185.00	32 375.00 \$
Béton préparé 35 MPa 14 mm	193.00	n/a	193.00	41 495.00 \$
TOTAL :				711 083.06 \$

Manutention d'hiver

Du 1^{er} janvier au 31 mars, ajout de 1.00 \$ la tonne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-02-081

14.3 - Adjudication du contrat pour l'exécution des travaux de pavage, exercice 2024

Attendu que la Ville a procédé, le 13 février 2024 à 10 h 30 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour l'exécution des travaux de pavage 2024;

Attendu que les documents étaient disponibles sur le site SEAO et que la Ville a reçu SIX (6) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant 271 357.50 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000, pour l'exécution des travaux de pavage, exercice 2024;

De financer cette dépense comme suit :

- 114 497.50 \$ financé par le fonds général;
- 6 951.90 \$ financé par les surplus affectés;
- 149 908.10 \$ financé par le fonds carrières et sablières;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : ***Pavage Drummond Inc.*** au coût de 271 357.50 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-02-082

14.4 - Adjudication du contrat pour le fauchage des levées de fossés pour l'exercice 2024

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 13 février 2023 à 11 h à l'Hôtel de Ville, quant au fauchage des levées de fossés pour l'exercice 2024;

Attendu que SEPT (7) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu DEUX (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : ***Les Entreprises Belle Rose Inc.*** au coût suivant :

59.80 \$ du kilomètre, plus taxes, pour la 1^{ère} coupe sur approximativement 37.5 km (sections A et B) du croquis;

221.30 \$ du kilomètre, plus taxes, pour la 1^{ère} coupe sur approximativement 17.5 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;

221.30 \$ du kilomètre, plus taxes, pour la 2^e coupe sur approximativement 17.5 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;

221.30\$ du kilomètre, plus taxes, pour la 3^e coupe sur approximativement 55 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-02-083

14.5 - Adjudication du contrat pour le marquage de la chaussée - Recopiage des lignes de rue déjà existantes - Exercice 2024

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 13 février 2023 à 11 h 30 à l'Hôtel de Ville, quant au marquage de la chaussée – Recopiage des lignes de rue déjà existantes, pour l'exercice 2024;

Attendu que SIX (6) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu TROIS (3) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 81 565.30 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même les postes budgétaires 02-355-00-639 pour les travaux de marquage de la chaussée –recopiage des lignes de rue déjà existantes, et ce, pour l'exercice 2024;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Marquage LR Inc.** en vertu des prix unitaires prévus dans sa soumission du 13 février 2024 pour le marquage de la chaussée – Recopiage des lignes de rue déjà existantes, au coût de 81 565.30 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-02-084

14.6 - Adjudication du contrat pour le marquage de la chaussée - Camion traceur - Exercice 2024

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 13 février 2024 à 11 h 45 à l'Hôtel de Ville, quant au marquage de la chaussée – Camion traceur, pour l'exercice 2024;

Attendu que QUATRE (4) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu DEUX (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 17 676.79 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-355-00-639, sur acceptation des travaux, pour le marquage de la chaussée – Camion traceur, pour l'exercice 2024;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Marquage et Traçage du Québec Inc.** en vertu des prix unitaires prévus dans sa soumission du 13 février 2024 pour le marquage de la chaussée – Camion traceur, au coût de 17 676.79 \$, plus taxes;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15 - LOISIRS

2024-02-085

15.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Équiparc

Attendu que la Ville veut compléter le projet de réaménagement du parc Donald-Martin, entamé à l'été 2023, par l'ajout de deux (2) tables de pique-niques avec QUATRE (4) bancs;

Attendu que la Ville veut créer une zone de protection et de surveillance à proximité de l'aire de jeux d'eau, comprenant notamment deux (2) bancs avec dossier;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu:

D'autoriser une dépense d'un montant de 14 873.17 \$ taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000, à Equiparc pour l'achat de mobiliers urbains;

De financer cette dépense à partir des surplus affectés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-02-086

15.2 - Résolution pour autoriser l'augmentation du coût d'inscription proposée par l'Association du soccer mineur de la région d'Acton

Attendu que l'Association du soccer mineur de la région d'Acton soumet une demande à l'effet d'augmenter le coût d'inscription pour la saison 2024;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser l'Association du soccer mineur d'Acton Vale à augmenter le coût d'inscription pour la saison 2024. Le coût d'inscription pour 2024 est déterminé comme suit :

CATÉGORIES	PRIX	COÛT PARENT	COÛT VILLE
Catégorie récréative U4	150 \$	60 \$	90 \$
Catégorie récréative U6 à U16	250 \$	100 \$	150 \$
Catégorie compétitive	430 \$	180 \$	250 \$

Que la Ville d'Acton Vale demande à l'Association du soccer mineur d'inscrire les montants des inscriptions ainsi que les montants subventionnés par la Ville dans leurs publicités d'inscription.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

2024-02-087

16.1 - Résolution pour accepter le renouvellement des services d'analyses environnementales pour 2024 avec Eurofins Environex

Attendu que la firme Eurofins Environex a soumis une offre de services concernant les analyses de laboratoire relatives à la qualité de l'eau potable pour 2024;

Attendu que les tarifs proposés seront applicables au règlement établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte l'offre de service soumise par la firme Eurofins Environex, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

17 - INCENDIE

2024-02-088

17.1 - Résolution pour autoriser la signature d'une entente intermunicipale d'entraide entre la Ville d'Acton Vale et la Ville de Saint-Hyacinthe et désigner les signataires

Attendu que le Schéma de couverture de risques révisé, en sécurité incendie (ci-après « le schéma ») a été attesté par la ministre de la Sécurité publique le 16 décembre 2021;

Attendu que selon l'orientation 5 du schéma et l'action 21 du plan de mise en œuvre de la Ville, une entente doit être conclue pour instaurer une couverture adéquate ainsi qu'une répartition équitable des coûts dès l'an 1 du schéma entre le fournisseur du ou des services spécialisés et les municipalités bénéficiant de ces services;

Attendu que pour mettre en place et maintenir le ou les services de secours prévus, il est important d'établir par quote-part une répartition des coûts récurrents pour les services des interventions spécialisées en matières dangereuses (Haz Mat) ainsi qu'en sauvetage nautique et sur glace;

Attendu que les parties désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c.C-19) pour conclure une entente d'entraide relative aux équipes spécialisées de la Ville sur les territoires desservis par la Municipalité;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte la nouvelle entente intermunicipale d'entraide relative aux équipes spécialisées du service de sécurité incendie de la Ville, telle que soumise par la Ville de Saint-Hyacinthe;

Que le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale sont autorisés aux fins des présentes à signer, pour et au nom de la ville, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2024-02-089

18.1 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage No: 069-2003 (rue Jetté)

... La conseillère Johanne Joannette quitte son siège.

...Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

Éric Lamarche	Apporte des commentaires concernant sa demande de dérogation mineure.
---------------	---

Attendu que le propriétaire de l'immeuble situé au 769, rue Jetté, présente une demande de dérogation mineure afin de pouvoir construire un garage résidentiel de 9,14 m de largeur par 9,75 m de longueur dont la hauteur atteindrait 8.88 m;

Attendu que l'article 7.2.1.3 du règlement de zonage municipal 069-2003 stipule que la hauteur maximale d'un garage résidentiel est de

5,50 m et que la hauteur projetée du garage serait de 8,88 m, soit une dérogation de 3,38 m par rapport à la hauteur permise;

Attendu que la dérogation demandée est importante et pourrait être considérée comme étant plutôt majeure que mineure;

Attendu que la réglementation ne cause pas de préjudice sérieux au demandeur puisqu'il pourrait tout de même construire un garage convenant à un usage résidentiel tout en respectant la réglementation applicable;

Attendu que le fait d'accorder une telle dérogation mineure aurait pour effet de créer un précédent qui n'est pas souhaitable tenant compte qu'il s'agit d'un garage desservant un usage résidentiel;

Attendu la recommandation No: 003-2024 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 31 janvier 2024, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ces demandes;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

De reporter le point à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... La conseillère Johanne Joannette reprend son siège.

2024-02-090

18.2 - Résolution relative à des demandes de dérogations mineures au règlement de zonage No: 069-2003 (MAXI).

...Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur les demandes de dérogations mineures apparaissant ci-après.

Il n'y a aucune intervention.

Attendu que la Société en Commandite Oktoliv Acton Vale présente des demandes de dérogations mineures afin d'avoir l'autorisation d'ériger un muret de soutènement permettant de niveler les lots 2 328 378 et 2 328 385 dans le but d'y construire un bâtiment principal commercial ainsi que l'aire de stationnement le desservant;

Attendu que le muret aurait une hauteur de 2 mètres dans sa partie la plus haute située dans la cour arrière alors que l'article 12.3.5.2 du règlement de zonage 069-2003 stipule que la hauteur maximale permise pour un muret est de 0,9 mètre, soit une dérogation de 1,1 mètre concernant la hauteur;

Attendu que le muret serait construit directement le long des limites de la propriété dans les cours latérales et arrière du terrain alors que l'article 12.3.4 du règlement de zonage 069-2003 stipule qu'un muret doit être construit à une distance au moins égale à sa hauteur de toute ligne de propriété, soit une dérogation de 2 m dans la partie la plus haute du muret;

Attendu que le muret projeté serait localisé dans les cours latérales et arrière du terrain et que les immeubles voisins sont utilisés à des fins commerciales et industrielles;

Attendu que la construction d'un muret permettrait de niveler la topographie du site et d'optimiser l'espace disponible pour l'aménagement de l'aire de stationnement et du tablier de manœuvre requis pour l'accès aux quais de chargement et de déchargement;

Attendu la recommandation No: 006-2024 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 31 janvier 2024, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ces demandes;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'accepter la recommandation No: 006-2024 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder les dérogations mineures demandées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-02-091

18.3 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage No: 069-2003 (rue de la Mine).

... Le maire **Éric Charbonneau** quitte son siège.

... Le conseiller **Yves Arcouette** prend le siège en tant que maire suppléant.

...**Monsieur le maire suppléant invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.**

Hakim Lairini-Desjardins et Vincent Fontaine	Architectes au projet - Font une présentation dudit projet.
Mme Diane Boisvert et M. David Galley	Apporte des commentaires et questionnent concernant le projet. (Prix des logements, où sera mise la neige, pourquoi ne pas réduire le projet et faire le stationnement à l'arrière, etc.)
M. Patrick Witty	Étant le voisin de monsieur Komitas, dit que sa vie privée sera impactée suite à la construction du logement.

Attendu que le propriétaire de l'immeuble situé au 950, rue de la Mine (lot 2 327 154), projette de remplacer la résidence unifamiliale érigée sur cet immeuble par une résidence multifamiliale de 13 logements;

Attendu que ce projet requiert l'approbation d'une dérogation mineure concernant la localisation de l'aire de stationnement projetée;

Attendu que l'aire de stationnement projetée aurait 19 cases et serait située dans la cour avant d'un immeuble résidentiel multifamiliale alors que le règlement de zonage municipal 069-2003, article 9.4.1 stipule que pour un usage résidentiel multifamiliale, la localisation de l'aire de

stationnement n'est permise que dans les cours latérales ou arrière. Ce qui résulterait en une dérogation au niveau de la localisation de l'aire de stationnement;

Attendu que la superficie du stationnement et le nombre de cases font en sorte que la dérogation demandée est considérée comme étant majeure;

Attendu qu'il s'agit d'un projet de construction qui en est à l'étape de la conception, il est difficile d'affirmer que la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur puisqu'il y a d'autres alternatives pouvant être conformes au cadre réglementaire actuel;

Attendu la recommandation No: 004-2024 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 31 janvier 2024, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ces demandes;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que l'item 18.3 soit reporté à une séance ultérieure pour discussion.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Le maire Éric Charbonneau, et le conseiller Bruno Lavallée reprennent leur siège.

19 - VARIA

2024-02-092

19.1 - Vote de félicitations

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu :

Que la Ville adresse ses plus sincères félicitations aux membres du comité organisateur du 53e Tournoi Provincial Midget d'Acton Vale, ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont participé activement à la réussite de ce tournoi, et félicite également les Lions qui ont remporté le tournoi dans la Classe A.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-02-093

19.2 - Vote de remerciement

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu :

Que la Ville remercie Le fonds d'athlète de la MRC d'Acton, qui a procédé à sa 20^e remise de bourses le dimanche 18 février dernier. Rappelons qu'au cours des 20 dernières années, le Fonds d'athlète de la MRC d'Acton a remis 478 bourses aux athlètes de la région, pour un total de 229 300\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-02-094

19.3 - Vote de remerciement

Le maire Éric Charbonneau propose et il est unanimement résolu :

De remercier madame Nathalie Ouellet pour l'excellent travail qu'elle a effectué à titre de directrice générale durant 13 années et lui souhaiter une très belle retraite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 21 h.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 21 h.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt et une heures (21;00).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date